

# GARANTIE DE CHANGE DYNAMIC CURRENCY CONVERSION (DCC) FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT POUR LES TITULAIRES DE CARTES

## TITULAIRE DE CARTE

Madame  Monsieur Prénom ..... Nom .....

Rue et numéro .....

NPA / Lieu ..... Pays .....

Téléphone .....

E-mail .....

## INFORMATIONS SUR LA TRANSACTION

Date de la transaction .....

Nom et adresse du commerçant auprès duquel la transaction a été réalisée :

Entreprise .....

Rue et numéro .....

NPA / Lieu ..... Pays .....

### Les documents ci-après doivent être envoyés avec ce formulaire :

1. **Copie du justificatif de transaction** (quittance) de la transaction DCC de Worldline Financial Services (Europe) S.A. La copie doit être lisible.
2. **Copie de votre facture de carte de crédit ou de votre extrait de compte pour les cartes de débit** indiquant clairement que le même jour de l'exécution de la transaction DCC susmentionnée la même carte a servi à réaliser une transaction convertie avec un cours de change plus avantageux que celui appliqué par Worldline Financial Services (Europe) S.A.

### Par la signature de ce formulaire, vous confirmez ce qui suit :

1. Avoir rempli ce formulaire de manière véridique et complète.
2. Avoir lu, compris et accepté l'intégralité des « **Conditions générales régissant la garantie de change DCC** » annexées au formulaire.

Date et lieu	Signature du/de la titulaire de carte
* Prénom(s) et nom(s) en caractères d'imprimerie : .....	

**Veillez envoyer ce formulaire, avec tous les documents à fournir, dans les 60 jours qui suivent la transaction DCC à l'adresse suivante :**

E-mail:  
disputes-eu@worldline.com

# CONDITIONS GÉNÉRALES RÉGISSANT LA GARANTIE DE CHANGE DCC

## 1 Généralités

La « Garantie de change » de Worldline Financial Services (Europe) S.A. (ci-après « Worldline ») permet aux titulaires de cartes de crédit et de débit (ci-après « titulaire de carte »), ayant choisi au point de vente la fonction de conversion des monnaies « Dynamic Currency Conversion » (ci-après « DCC ») de Worldline, de réclamer le remboursement de la différence entre le montant de la transaction résultant de l'application du taux de change de Worldline et le montant qui aurait résulté de l'application du taux de change pratiqué par leur émetteur de cartes, y compris les frais supplémentaires facturés pour la conversion des monnaies étrangères (ci-après « montant différentiel »), conformément aux conditions énoncées ci-dessous.

## 2 Conditions requises

Pour pouvoir réclamer le remboursement du montant différentiel, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Le titulaire de carte a effectué, dans un pays où Worldline offre le service DCC, au moins deux paiements (ci-après : « transactions ») le même jour avec la même carte de crédit ou de débit (ci-après « carte »). Ces transactions ont été autorisées, traitées et décomptées.
2. Le titulaire de carte a choisi lors d'une transaction au point de vente la fonction DCC de Worldline et a payé dans la monnaie de sa carte.
3. En ce qui concerne l'autre transaction, le titulaire de carte a payé dans la monnaie du pays en vigueur au point de vente. Cette transaction a été convertie par l'émetteur de la carte du titulaire de carte à un taux de change plus avantageux que celui appliqué par Worldline.

Si ces conditions requises sont remplies, le titulaire de carte peut télécharger via le lien [worldline.com/merchant-services/dcc](https://worldline.com/merchant-services/dcc) le formulaire de remboursement, le remplir et l'envoyer dans les 60 jours qui suivent la transaction DCC avec les documents à fournir (copie du justificatif de la transaction DCC de Worldline et copie du décompte de la carte de crédit ou du relevé de compte du titulaire de carte (lors de paiement par carte de débit) indiquant clairement que le même jour que la transaction DCC une autre transaction a été effectuée avec la même carte à un taux de change plus avantageux que celui appliqué par Worldline).

## 3 Procédure

Worldline procède à l'examen du formulaire de remboursement envoyé ainsi que des documents. Si toutes les conditions mentionnées à l'article 2 sont remplies, Worldline crédite le montant différentiel sur la carte initialement débitée dans les 20 jours qui suivent la réception du formulaire dûment rempli ainsi que des documents requis.

## 4 Exclusion des autres possibilités de remboursement

Le remboursement peut uniquement s'effectuer selon la procédure décrite à l'alinéa 3. Un remboursement en espèces ou le report du crédit sur une carte différente de celle débitée initialement est formellement exclu. En cas de désaccords ou de litiges découlant de la présente procédure, le titulaire de carte n'est pas en droit de requérir un remboursement (Chargeback) sur la transaction DCC par l'intermédiaire de l'émetteur de cartes.

## 5 Frais supplémentaires

Certains émetteurs de cartes perçoivent des frais supplémentaires pour les transactions effectuées dans certains pays en utilisant la fonction de conversion des monnaies. Ces frais ne sont pas remboursés au titulaire de carte, étant donné qu'ils sont perçus par l'émetteur de cartes et que Worldline n'a aucune influence à ce niveau.

## 6 Protection des données

Worldline traite les données conformément aux dispositions de la loi actuellement en vigueur sur la protection des données. Le titulaire de carte prend connaissance du fait que les données résultant des transactions susmentionnées (en particulier les données de base et de transaction) sont traitées en Suisse et dans des pays de l'UE par Worldline ou un sous-traitant de Worldline. Le titulaire de carte accepte cet état de fait et donne son accord exprès.

## 7 Recours à des tiers

Worldline peut à tout moment faire appel à des tiers et auxiliaires et les mandater.

## 8 Modifications

Worldline se réserve le droit d'adapter et de modifier à tout moment les présentes conditions générales. La version des « Conditions générales régissant la garantie de change DCC » actuellement en vigueur est publiée sur [worldline.com/merchant-services/dcc](https://worldline.com/merchant-services/dcc).

## 9 Droit applicable et for judiciaire

Les présentes conditions générales sont soumises au droit luxembourgeois. Le for judiciaire exclusif est Luxembourg. Les fors judiciaires impératifs demeurent réservés.